

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT



Handi
Sport

NATATION

ANNUEL RÈGLEMENT

Programme sportif

2019-2020

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRALES

Les règlements concernant le déroulement de la compétition et la réglementation des nages est à consulter dans le dossier « REGLEMENTS TECHNIQUES NATATION HANDISPORT » en conformité avec les textes de l'I.P.C.. <http://www.natation-handisport.org/les-reglements/>

Dispositions concernant l'affiliation à la Fédération Française Handisport (F.F.H.)

Toute association sportive, club ou section désirant participer aux compétitions organisées par la Fédération Française Handisport doit être affiliée à celle-ci sauf dispositions particulières (organisations communes, convention de partenariat, ...). <http://www.handisport.org/affilier-son-club/>

Dispositions concernant les licences

Lors des compétitions, les participants devront être en possession d'une pièce d'identité (obligatoire en cas de contrôle anti-dopage) et de leur licence fédérale « COMPETITION » de la saison sportive en cours (validée) ou d'une attestation fédérale pour participer aux épreuves.

En cas de non-présentation de la licence « COMPETITION » ou d'une attestation la justifiant, lors du contrôle par le secrétariat de la commission natation, la nageuse ou le nageur ne pourra participer aux épreuves.

Anticipation sur la composition d'un jury

Le club support d'une compétition devra s'assurer qu'il pourra disposer d'officiels à jour de leur formation et recyclage. La liste des officiels (classés par département) est librement consultable sur : <http://www.natation-handisport.org/les-reglements/officiels/>

- Pour les officiels A : sur <http://www.natation-handisport.org/les-reglements/officiels/officiels-a/>
- Pour les officiels B : sur <http://www.natation-handisport.org/les-reglements/officiels/officiels-b/>

Seulement les officiels formés et étant à jour de leur recyclage pourront être admis comme officiel FFH. Cette règle est impérative pour le(s) juge-arbitre(s). Le jury peut être complété, si besoin, par des officiels FFN.

En cas de difficultés merci de le signaler en amont de la compétition au référent officiel Monsieur François ANCE

Résultats des compétitions.

A l'issue de chaque compétition de référence régionale (plot du C.N.C.), la commission régionale transmettra les résultats par voie informatique à la commission nationale (natation@handisport.org) dans les 3 jours qui suivent la compétition :

- Les résultats de la compétition au format .pdf et .xls(x).
- La feuille de la composition du jury au format .pdf ou .xls(x).

NB : Les fiches de course, préalablement vérifiées par le responsable régional, seront conservées par celui-ci jusqu'à la fin de la saison.

Forfaits et pénalités financières

Les forfaits pourront être effectués jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves de la réunion.

Au-delà de la limite de dépôt des forfaits, tout nageur engagé sur une compétition qui ne se présenterait pas au départ d'une épreuve sur laquelle il est engagé le jour de la compétition, sera sanctionné d'une pénalité financière de 50 euros à l'ordre du comité régional organisateur.

S'il est établi qu'il s'agit d'une décision médicale constatée par une personne habilitée, cette pénalité ne sera pas appliquée.

La nageuse ou le nageur sera considéré comme forfait sur l'ensemble des épreuves de la compétition et des compétitions à venir tant que l'amende de 50 euros ne sera pas réglée.

Pour les épreuves ayant un temps d'engagement limité, tout dépassement de ce temps sera sanctionné par une amende de 50 euros à l'ordre du comité régional organisateur.

Toute somme non payée par le club dans un délai de 15 jours à partir de la date d'envoi de la notification de la pénalité financière entraînera la suspension du club concerné. Celle-ci entrera en vigueur à partir de la première compétition fédérale qui suivra l'épreuve ayant fait l'objet de la pénalité financière.

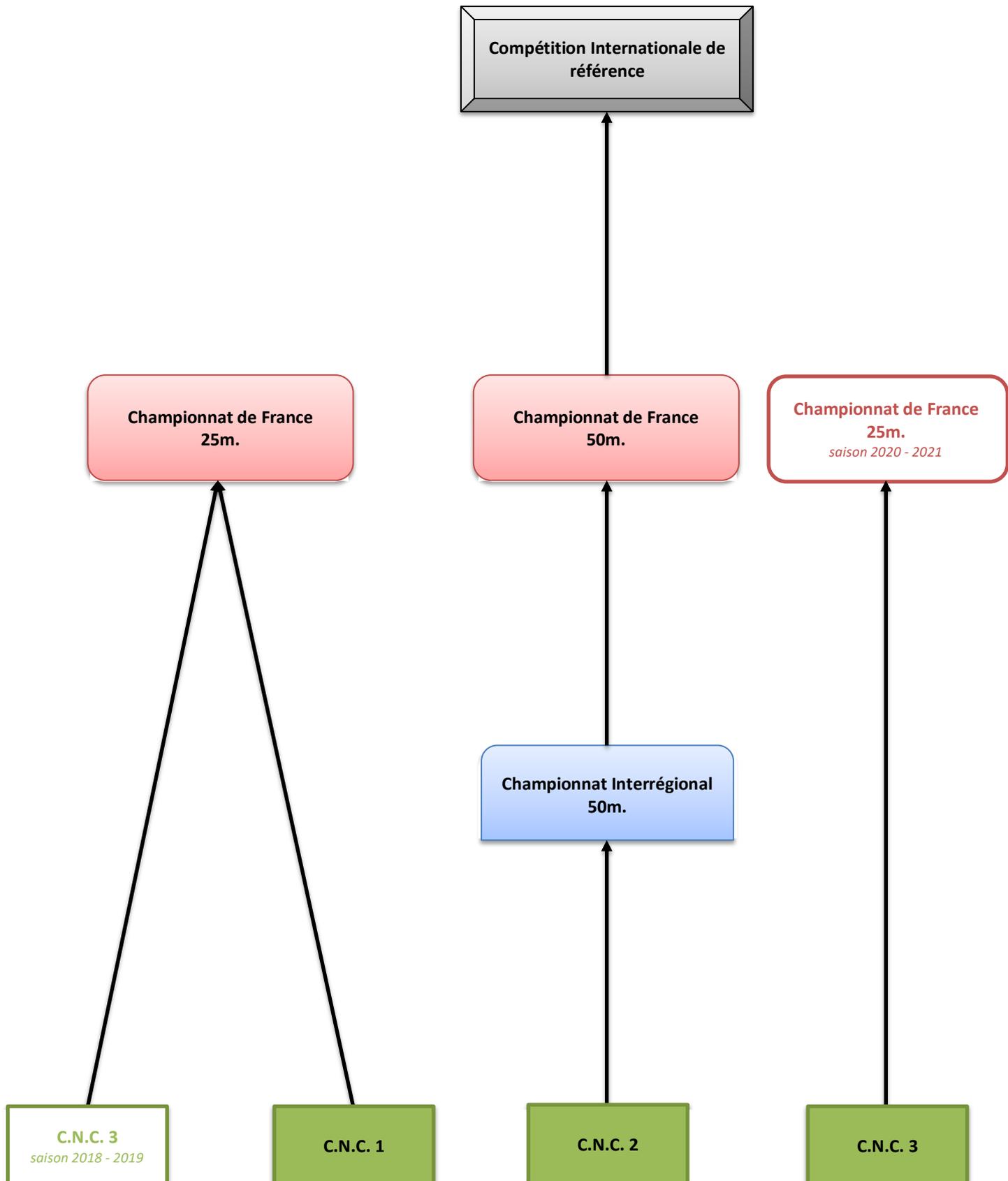
Les droits d'engagement comme les forfaits restauration et/ou hébergement déjà versés resteront acquis à l'organisateur quel que soit le motif du forfait déclaré après la date limite d'inscription à la compétition.

Qualification aux compétitions de référence Nationale et Internationale

- La participation au 3^{ème} plot du C.N.C. de la saison 2018-2019 et/ou au 1^{er} plot du C.N.C. 2019-2020 est obligatoire pour pouvoir prétendre à une qualification au Championnat de France 25m. 2019.
- La participation au Championnat Interrégional 2019-2020 est obligatoire pour pouvoir prétendre à une qualification au Championnat de France 50m. 2020.
- La participation aux Championnats de France 25m. et 50m. est obligatoire pour pouvoir prétendre à une qualification aux compétitions de référence Internationale.
- En cas d'impossibilité de participation à l'un des plots organisés par sa région, toute nageuse ou nageur a la possibilité, avec l'accord de son club et de la commission régionale concernée, de participer au plot équivalent d'une autre région.
- Pour les nageuses et nageurs résidants et s'entraînant dans les D.O.M. / T.O.M. et pays étrangers. Les nageuses et nageurs devront faire suivre leurs résultats à la commission nationale dans les périodes correspondant aux organisations des C.N.C. concernés.

Les nageuses et nageurs étant dans ce cas de figure devront le signaler à la commission natation en début de saison.

Architecture générale de la saison sportive 2019-2020



RÈGLEMENT COMPÉTITIONS NATIONALES

LES CATÉGORIES D'ÂGES 2019-2020

SAISON 2019 – 2020				
	Dames		Messieurs	
AVENIR	12 ans et moins	2008 et après	12 ans et moins	2008 et après
JEUNE	13-16 ans	2004 – 2007	13-16 ans	2004 – 2007
JUNIOR	17-20 ans	2000 – 2003	17-20 ans	2000 – 2003
SENIOR	21-44 ans	1976 – 1999	21-44 ans	1976 – 1999
MASTER	45 ans et plus	1975 et avant	45 ans et plus	1975 et avant

L'année d'âge est déterminée par rapport aux deuxième et troisième tiers de la saison sportive. Elle se juxtapose à la période scolaire. Pour la saison 2019-2020, c'est sur 2020 que sont donc calculées les années d'âge.

LES COMPÉTITIONS 2019-2020

Niveau Régional

Premier plot C.N.C.

Période d'organisation : entre le vendredi 27 septembre et le dimanche 20 octobre 2019 (inclus).

→ Sélectif pour le championnat de France 25m. 2019

Deuxième plot C.N.C.

Période d'organisation : entre le vendredi 17 janvier et le dimanche 09 février 2020 (inclus).

→ Sélectif pour le championnat Interrégional 50m. 2020

Troisième plot C.N.C.

Période d'organisation : entre le vendredi 05 juin et le dimanche 05 juillet 2020 (inclus).

→ Sélectif pour le championnat de France 25m. 2020

Niveau Interrégional

Championnat Interrégional 50m

Date : 28 et/ou 29 mars 2020

Lieu : **Sud-Est :** Aix-en-Provence (13)

Nord-Est : Amiens (80)

Ouest : Limoges (87)

Niveau National

Championnat de France 25m.

Date : samedi 14 et dimanche 15 décembre 2019

Lieu : Saint-Nazaire (44)

Championnat de France 50m.

Date : samedi 30 et dimanche 31 mai 2020

Lieu : Saint Germain en Laye (78)

Niveau International

World Para Swimming European Championships

Date : lundi 18 au dimanche 24 mai 2020

Lieu : Funchal (Portugal)

Jeux Paralympiques 2020

Date : mardi 25 août au dimanche 06 septembre 2020

Lieu : Tokyo (Japon)

Championnat Interrégional 50m

Compétition de référence interrégionale

Date : 28 et/ou 29 mars 2020

Lieu : **Sud-Est :** Aix-en-Provence (13)

Nord-Est : Lieu à déterminer

Ouest : Limoges (87)

Bassin : 50 m

Chronométrage : Automatique

Considérations générales

Voir « Règlementation commune aux compétitions Handisport natation ».

Préambule

Cette compétition intermédiaire sera l'unique moment permettant de se qualifier au Championnat de France 50m.

Contenu du programme

1^{ère} réunion

50 m papillon Mixte classes S5 à S7 & S15

100 m dos Mixte classes S1 à S15

50 m brasse Mixte classes SB1 à SB3 & SB15

100 m nage libre Mixte classes S1 à S15

150 m 3 nages Mixte classes SM1 à SM4

200 m 4 nages Mixte classes SM5 à SM15

2^{nde} réunion

50 m nage libre Mixte classes S1 à S15

100 m brasse Mixte classes SB4 à SB9 & SB11 à SB15

50 m dos Mixte classes S1 à S5 & S15

100 m papillon Mixte classes S8 à S15

200 m nage libre Mixte classes S1 à S5 & S15

400 m nage libre Mixte classes S6 à S15

Relais 4 x 100 Nage Libre Mixte 34pts.

Relais 4 x 100 4 Nages Mixte 34pts.

Attention : En fonction des engagements, des modifications pourront être apportées.

Qualification

Sont autorisés à participer:

- Les nageuses et les nageurs ayant participé au deuxième plot du C.N.C..

Ils peuvent s'engager et participer uniquement aux épreuves auxquelles ils ont pris part lors du second plot du C.N.C. sans avoir été disqualifiés.

Relais

Chaque club et/ou région pourra présenter jusqu'à deux équipes de relais mixte par épreuve du programme.

Les équipes de relais devront être composées obligatoirement de deux nageuses et de deux nageurs.

Les nageuses et nageurs participants aux relais devront obligatoirement avoir réalisé une qualification individuelle pour le championnat Interrégional 50m. lors du 2nd plot du C.N.C..

Inscriptions

Coût d'inscription

Les frais d'engagements au Championnat Interrégional 50m. sont de 3€ par course par nageur au bénéfice de la commission régionale organisatrice.

Officiels

Chaque club participant et ayant plus d'un nageur engagé au Championnat Interrégional 50m. s'engage à fournir un officiel ou une personne volontaire à se former comme officiel pour faire partie du jury de ce même plot.

Tout manquement à cette règle entraînera une sanction financière de 50€ à l'ordre du comité régional organisateur.

Attribution des points

Ce processus, dépendant des performances réalisées par les nageuses et les nageurs est à la base de l'établissement des classements.

Les points seront calculés par le logiciel informatique spécifique, basé sur la table de cotation I.P.C. (*mise à jour au 12/01/2018*).

Classement

Les classements de chaque épreuve se feront à partir des points acquis par la nageuse ou le nageur sur l'épreuve lors de la compétition. **L'ensemble des classements par épreuves sera mixte et par catégorie d'âge.**

Chacune des performances chronométriques individuelles réalisées par les nageuses et nageurs correspond à un calcul de points basé sur la table de cotation I.P.C. (*mise à jour au 12/01/2018*).

Pour les épreuves de relais, le classement sera établi en fonction des performances chronométriques.

Récompenses

Une remise de récompenses Interrégionales Mixtes par catégorie d'âge sera mise en place. Les médailles seront fournies par la commission nationale aux commissions régionales. Ces remises de récompenses devront appliquer les modalités de remises de récompenses du Championnat de France 50m.

ATTENTION : Les nageuses et nageurs des catégories S15, SB15, SM15 seront récompensés uniquement sur les épreuves au programme de la catégorie S10, SB9, SM10.

LES INTERRÉGIONS



Guadeloupe



Martinique



Guyane



Nouvelle Calédonie



Réunion